

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° I-798

présenté par  
M. Eckert

-----

**ARTICLE 13**

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la première phrase du premier alinéa du II, le mot : « subventions » est remplacé par le mot : « aides ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination par rapport aux dispositions prévues en matière d'investissement productif.